

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 19 janvier 2011 de MM. Grégoire Carasso, Endri Gega, Roger Michel, Gérard Deshusses, Pascal Holenweg, Christophe Buemi, Thierry Piguet, M<sup>mes</sup> Annina Pfund, Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter et Isabelle Brunier: «Formation continue: la Ville de Genève doit être à la hauteur».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif un bilan de son action et une analyse des besoins en matière de formation continue ainsi qu'un plan ambitieux de développement de la formation continue de ses collaboratrices et collaborateurs.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La transformation du monde du travail, les changements socio-économiques et la rapidité des évolutions technologiques sont des facteurs qui exigent l'acquisition et le développement permanents des savoirs. Ces éléments ont incité le Conseil administratif à favoriser la formation continue tout au long de la vie. Voici quelques éléments concrets de notre action en la matière.

La Ville de Genève a obtenu le label fédéral de qualité eduQua en 2004 et sa reconduction jusqu'en 2014. Ce certificat atteste de la qualité de l'offre de formation. Il est décerné aux institutions qui poursuivent trois objectifs principaux: améliorer la transparence des descriptions des offres de formation et des services aux utilisateurs et utilisatrices, assurer la qualité des prestations sur la base de standards donnés et favoriser leur optimisation.

L'entrée en vigueur du statut du personnel de la Ville de Genève (ci-après statut), en décembre 2010, garantit un accès identique à la formation pour tous et toutes, quel que soit le taux d'activité.

En vertu de l'article 15 du statut et de l'article 36 de son règlement d'application, une Commission de formation continue a été constituée en 2011. La représentativité de ses 14 membres favorise la collaboration transversale, la diffusion de l'information et l'expression des besoins des différents services et départements.

Le concept de formation de la Ville de Genève (art.13 statut) a été validé par cette commission le 13 mai 2011 et adopté par le Conseil administratif le 28 septembre de la même année. Il formalise la stratégie et la politique de formation de la Ville et répond aux exigences statutaires. Le programme de forma-

tion repose sur une analyse annuelle des besoins réalisée par la Direction des ressources humaines. Il est développé autour de deux axes principaux: un volet interne et un volet externe.

L'offre interne répond aux besoins transversaux de l'administration et vise à développer les compétences personnelles, professionnelles, sociales et managériales. Elle regroupe également les formations dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Certains cours (contrôle interne, marchés publics, développement durable, égalité et diversité, santé et sécurité au travail) sont animés par des membres du personnel, contribuant ainsi à la diffusion de bonnes pratiques.

Le programme interne prend également en compte les besoins exprimés par les services et départements par des actions de formation sur mesure (ateliers, accompagnement ou coaching). Ces formations, précédées d'une analyse des besoins, sont en augmentation constante. Plus de 150 sessions ont été planifiées en 2012 pour répondre de manière ciblée aux demandes ou projets spécifiques notamment en matière de santé et de sécurité au travail, de management, d'informatique (migrations) ou lors de projets spécifiques.

La prise en charge de cursus externes, de perfectionnements métiers et de parcours qualifiants (864 formations en 2012 soit +47% depuis 2011) permet aux collaborateurs et collaboratrices de la Ville de mettre à jour leurs compétences dans des thématiques pointues, assurant ainsi leur développement professionnel et leur employabilité. Plus de 160 cadres se sont inscrit-e-s au Certificat d'études avancées en management de la Haute école de gestion de Genève et plusieurs membres du personnel se sont perfectionné-e-s dans des domaines variés en vue de l'obtention d'un certificat, brevet ou diplôme. Des jours de congé formation sont octroyés pour la préparation aux examens.

Ces différentes mesures ont participé à l'augmentation de 168% des inscriptions aux divers séminaires et formations proposés par la Ville de Genève. En 2012, 5366 inscriptions ont été enregistrées toutes catégories confondues (contre moins de 2000, dix ans plus tôt). L'année passée, plus du 50% des membres du personnel ont suivi une ou plusieurs formations, soit 2114 personnes différentes.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La vice-présidente:  
*Sandrine Salerno*